SMARL

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
12 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMARL

Membres en exercice : 112
Membres présents et représentés : 61

Le vendredi 7 avril 2017 à 19 heures 30 , le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 28 mars 2017.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu l'article 11 des statuts du SMARL, considérant que 49 Membres sont présents et 12 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/4/2017

Restauration du Largitzenbach

Considérant l'état dégradé du Largitzenbach en tête de bassin
Considérant le partenariat mis en place entre la profession agricole, la chambre d'agriculture de région Alsace, l'agence de l'eau Rhin Meuse et le SMARL,

Le Comité syndical décide d'inscrire au budget prévisionnel 2017 :

- Une campagne d'analyse de la qualité des eaux du Largitzenbach à hauteur de 4 000 €
- Un programme d'intervention sur l'hydromorphologie du Largitzenbach à hauteur de 48 000 €

Le Comité syndical donne toute latitude à M. le Président pour faire les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions correspondantes.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 12.04.2017

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 10/04/ 2017

Le Président,
Daniel DIETMANN

SMARL

SMARL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA RENATURATION DU BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX
Siège : Mairie –68210 MANSPACH
Secrétariat : 13, rue Sainte-Barbe – 68210 ALTENACH
Tél/Fax : 03.89.08.04.66 – smarl@wanadoo.fr - www.smarl.fr

ENSEMBLE PENSONS COVOITURAGE